

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le mardi 4 septembre 2018, à 19h30, à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin, située au 175, route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS :                    Monsieur Raymond Morin, maire  
    Madame Louise Charlebois, conseillère siège no.1  
    Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2  
    Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3  
    Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4  
    Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5  
    Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

EST PRÉSENTE :                    Madame Monique Mercier, secrétaire-trésorière adjointe en tant que secrétaire de la séance ordinaire.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sous la présidence de Monsieur Raymond Morin, la séance est ouverte à 19h30.

**RÉSOLUTION 2018-09-CMD9924  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'ADOPTER**                    l'ordre du jour proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-09-CMD9925  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2018 plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance ordinaire, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'ADOPTER**                    le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2018, tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-09-CMD9926**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2018 plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance ordinaire, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2018, tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

**RÉSOLUTION 2018-09-CMD9927**

**ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des déboursés au 7 août 2018 totalise 192 832.71\$ et se détaille comme suit :

Comptes à payer :	27 343.81\$
Comptes payés :	129 254.95\$
Salaires :	36 233.95\$
Frais de déplacement et remboursement de dépenses, inclus dans les salaires	
- employés :	1 175.45\$
- élus :	53.91\$
Chèque ou prélèvement annulé :	8701

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'ADOPTER** la liste des déboursés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-09-CMD9928**

**SUBVENTIONS DEMANDÉES – ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF**

**CONSIDÉRANT QUE** différents organismes sans but lucratif demandent à la municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives;

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivet, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'AUTORISER** le versement des subventions suivantes:

- Les Ours blancs 200\$
- Albatros VG 150\$
- CISSSO gratuité de la salle municipale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-09-CMD9929**

**LOW – DEMANDE D'APPUI À LA PROBLÉMATIQUE DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE SUR LEUR TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Canton de Low demande l'appui des municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau face à la problématique de téléphonie cellulaire sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Délage éprouve toujours des problèmes en matière de couverture en téléphonie cellulaire sur son propre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** de plus en plus de gens utilisent ce moyen de communication plutôt que les lignes terrestres;

**CONSIDÉRANT QU'** une couverture cellulaire convenable est nécessaire afin d'assurer la sécurité des citoyens, des villégiateurs et de tous les gens qui traverse notre territoire;

**CONSIDÉRANT QU'** une couverture cellulaire convenable favoriserait la revitalisation de notre territoire, en favorisant l'installation de nouvelles entreprises et de jeunes familles qui ont besoin de cette technologie;

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :

**D'APPUYER** la demande de Canton de Low en matière de couverture de téléphonie cellulaire sur leur territoire;

**DE DEMANDER** pour la municipalité de Délage une meilleure couverture sur son territoire et d'augmenter l'efficacité de la tour du lac Bois-Franc;

**D'AUGMENTER** l'investissement des gouvernements autant provincial que fédéral afin que les régions soient mieux desservies par les fournisseurs de téléphonie cellulaire;

**D'ACCÉLÉRER** le processus d'implantation de tour cellulaire dans les régions afin d'assurer la sécurité des citoyens, des villégiateurs et des touristes.

Et de favoriser la revitalisation des régions dépourvues de service efficace en matière de téléphonie cellulaire nécessaire à l'implantation de nouvelles entreprises et de nouvelles familles par la création d'emplois durables.

**D'ENVOYER** une copie de cette résolution à la municipalité de Canton de Low, Mme Stéphanie Vallée, ministre responsable de la région de l'Outaouais, à la MRCVG et aux municipalités locales de la MRCVG.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-09-CMD9930**

**HYDRO-QUÉBEC – VENTE DE TERRAINS EN BORDURE DE LA RIVIÈRE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QU'** Hydro-Québec a l'autorisation de disposer de terrains dans la municipalité de Délage en bordure de la rivière Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'** un terrain, soit les lots rénovés no 4 557 617 et 4 557 839 formant le matricule 4737-16-3287, sur le chemin Godin présente un potentiel intéressant pour un développement futur;

**CONSIDÉRANT QU'** Hydro-Québec désire disposer de ces terrains à la valeur marchande établie par une firme d'évaluation externe et que cette valeur sera communiquée à la municipalité ultérieurement;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire offrir un montant de 9 800\$ pour ce terrain, soit la valeur municipale;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :

**D'OFFRIR** à Hydro-Québec la somme de 9 800\$ pour le terrain dont les numéros de lot rénové sont 4 557 617 et 4 557 839 formant le matricule numéro 4737-16-3287.

**DE PAYER** les honoraires du notaire qui sera retenu pour la réalisation de cette transaction, soit l'achat du terrain matricule 4737-16-3287.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-09-CMD9931**

**NOMINATION À L'INTÉRIM EN L'ABSENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est absent pour une période indéterminée;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire nommer une personne au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim durant l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT QUE** le secrétaire-trésorier adjoint, nommé par le conseil résolution no 2009-01-CMD7252, peut exercer tous les devoirs de la charge durant une vacance au poste de directeur général et secrétaire-trésorier selon l'article 184 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT** la charge supplémentaire de travail de la secrétaire-trésorière adjointe durant la période de vacance du poste de directeur général et secrétaire-trésorier, une prime de 15% lui sera versée pour la période de vacance de la charge de directeur général et secrétaire-trésorier;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**DE NOMMER** Mme Monique Mercier, secrétaire-trésorière adjointe, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et de lui verser une prime de 15% pour la période d'absence du directeur général et secrétaire-trésorier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

***SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE***

**RÉSOLUTION 2018-09-CMD9932**

**LOW – DEMANDE D'APPUI POUR LE CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION PAR HYDRO-QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Canton de Low demande l'appui des municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau afin de demander à Hydro-Québec de soumettre un plan pour la maîtrise de la végétation dans leur municipalité;

**CONSIDÉRANT** les nombreuses pannes d'électricité à travers la MRC Vallée-de-la-Gatineau causées entre autres par la végétation, des branches d'arbres non émondés ou des arbres morts qui tombent par la force du vent;

**CONSIDÉRANT QUE** ces situations mettent à risque la santé et la sécurité des gens;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**D'APPUYER** la municipalité de Canton de Low dans ses démarches auprès d'Hydro-Québec afin d'obtenir un plan pour la maîtrise de la végétation et que ce plan soit adaptable au besoin de chaque municipalité de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-09-CMD9933**

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR CHANGER LE TOIT DE LA CASERNE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le bardeau d'asphalte du toit de la caserne incendie présente des signes d'usure avancé;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de remplacer le bardeau d'asphalte du toit de la caserne incendie avant que des avaries plus importantes en découle;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyée par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**DE LANCER** un appel d'offres sur invitation pour changer le bardeau d'asphalte du toit de la caserne incendie auprès de 3 entrepreneurs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

***TRANSPORT ET VOIRIE***

**RÉSOLUTION 2018-09-CMD9934**

**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit remplacer un employé saisonnier au service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QU'** il s'agit d'un remplacement de courte durée au service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**D'EMBAUCHER** M. Gaston C. Gagnon au poste de journalier temporaire au service des travaux publics afin de combler les besoins du service des travaux publics.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-09-CMD9935**

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 487-1-TRA-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire modifier l'article 8 du règlement sur les ponceaux des entrées privées et les fossés;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2018;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**DE PRÉSENTER** le projet de règlement no 487-1-TRA-2018 sur les ponceaux des entrées privées et les fossés afin d'abroger l'article 8.1, 3<sup>e</sup> alinéa du règlement no 487-TRA-2010.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-09-CMD9936**

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE SABLE D'HIVER**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit refaire son inventaire de sable pour le sablage des chemins durant l'hiver 2018-2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit faire l'évaluation du stock de sable restant dans la cour;

- CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire d'obtenir la granulométrie du sable acheté;
- CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offres assure à la municipalité une meilleure qualité du produit (sable tamisé ou l'équivalent) avec les spécificités de la granulométrie;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégé :
- DE LANCER** un appel d'offres sur invitation pour le prix du sable tamisé ou l'équivalent pour l'hiver 2018-2019 auprès de 3 fournisseurs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

### ***HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT***

#### **RÉSOLUTION 2018-09-CMD9937**

#### **REMBOURSEMENT DE FACTURE À L'ÉCOCENTRE POUR UNE JOURNÉE**

- CONSIDÉRANT QU'** il y a une demande pour la disposition de certaines matières résiduelles qui ne sont pas acceptées lors de la collecte des ordures ménagères, telles que les matériaux de construction, le béton et le bardeau d'asphalte;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire encore cette année offrir à ses contribuables le remboursement de transport à l'écocentre des objets volumineux encombrants, plutôt que de retrouver ces objets sur des terrains vagues dans la municipalité;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Madame la conseillère Louise Charlebois, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégé :
- DE REMBOURSER** aux contribuables de la municipalité de Délégé leur coupon de livraison daté du samedi 13 octobre 2018 aux conditions suivantes :
- un coupon de livraison par adresse
  - un maximum d'une tonne de matière
  - des matières qui ne sont pas récupérées à chacune des collectes d'ordures ménagères

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

### ***AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT***

#### **RÉSOLUTION 2018-09-CMD9938**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 354-71-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NO 354-71 CONCERNANT LES PLAINES INONDABLES**

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Délégé a adopté le règlement de zonage no 354;

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Déléage est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement numéro 354 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette Loi;
- CONSIDÉRANT QU'** un règlement de zonage, règlement numéro 354, est en vigueur sur le territoire de la municipalité depuis le 23 novembre 1994, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a adopté le règlement numéro 2017-317 modifiant le règlement numéro 87-43 édictant le schéma d'aménagement;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Déléage a dû revoir la plaine inondable d'une partie de la rivière Gatineau;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a émis certaines conditions pour atteindre la conformité du règlement 354-71 par la résolution numéro 2018-R-AG246;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 354 de la municipalité de Déléage, afin de réintégrer une partie de la plaine inondable n'ayant pas fait l'objet d'une révision;
- CONSIDÉRANT QUE** ce règlement ne contient pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire (plaines inondables);
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du règlement no 354-71-1 a dument été donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin à la séance ordinaire du 3 juillet 2018;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :
- D'ADOPTER** le règlement no 354-71-1 modifiant le règlement sur le zonage no 354-71 concernant les plaines inondables

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2018-09-CMD9939**

#### **PRIME DE 15% EN L'ABSENCE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL**

- CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice municipale adjointe assure seule le fonctionnement du département d'urbanisme depuis le 31 mai 2018, date du départ de l'inspecteur municipal;
- CONSIDÉRANT QUE** la charge de travail est plus importante pour celle-ci en l'absence d'un inspecteur municipal;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de compenser la charge accrue de travail pour l'inspectrice municipale adjointe depuis la vacance du poste jusqu'à la dotation;



**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**DE DONNER** une prime de 15% à l'inspectrice municipale adjointe en compensation du travail fourni pour assurer le fonctionnement du département d'urbanisme depuis la vacance jusqu'à la dotation du poste.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2018-09-CMD9940**

#### **DÉLÉAGE SE RETIRE DE LA CORPORATION DU PARC RÉGIONAL DU LAC 31-MILLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Déléage désire se retirer de la Corporation du parc régional du lac 31-Milles au 31 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Déléage ne cèdera aucun terrain ou partie de terrain appartenant à la municipalité à la Corporation du parc régional du lac 31-Milles;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Déléage désire poursuivre l'entente préalablement établie avec la S.A.G.E. pour l'entretien du site du pont de pierre;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**QUE** la municipalité de Déléage se retire de la Corporation du parc régional du lac 31-Milles, ne cède aucun terrain ou partie de terrain lui appartenant, et ce, au 31 décembre 2018.

**DE POURSUIVRE** l'entente avec la S.A.G.E. pour l'entretien du site du pont de pierre.

Madame la conseillère Michelle Briand et Madame la conseillère Louise Charlebois marquent leur dissidence sur cette proposition pour cause d'absence de documents pour prendre une décision éclairée sur ce sujet.

Cette proposition est adoptée à la majorité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### ***LOISIRS ET CULTURE***

#### **RÉSOLUTION 2018-09-CMD9941**

#### **MAISON DE LA CULTURE VALLÉE DE LA GATINEAU – FORFAIT SPECTACLES**

**CONSIDÉRANT** l'importance de maintenir une offre de service d'art de la scène dans la Vallée-de-la-Gatineau afin que les résidents puissent en profiter sans devoir se déplacer à l'extérieur de la région;

**CONSIDÉRANT** l'importance de soutenir la Maison de la culture Vallée-de-la-Gatineau dans son offre d'art de la scène, et ce, dans notre région;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité achète une carte de membres et des billets de spectacles afin d'encourager la Maison de la culture Vallée-de-la-

Gatineau et que ces billets de spectacle sont offerts par tirage au sort aux contribuables de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'** à l'achat de la carte de membre de 25\$ de la Maison de la Culture, la municipalité bénéficie d'un rabais jusqu'à 25% sur le prix des billets de spectacles;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

**DE FAIRE** l'achat de la carte de membre de 25\$ et de billets de spectacle pour la saison 2018-2019 de la Maison de la Culture Vallée-de-la-Gatineau pour un montant de 500\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

#### **RÉSOLUTION 2018-09-CMD9942**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, de lever la présente séance ordinaire à 19h50.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je soussigné Henri-Claude Gagnon, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.*

\_\_\_\_\_  
Henri-Claude Gagnon

Pour les résolutions : 2018-09-CMD9927, 9928, 9937, 9941.

*Je, Raymond Morin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Raymond Morin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Monique Mercier  
Secrétaire-trésorière adjointe